



Fiche de constitution d'un dossier de Réception à Titre Isolé de véhicule en application du Code de la Route

RTI01.2

Voitures particulières, camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés importés non conformes à une réception par type nationale française ou une réception européenne

VÉHICULES CONCERNÉS

Voitures particulières*, camionnettes* et véhicules automoteurs spécialisés* de poids total en charge inférieur ou égal à 5 000 kg (ambulance, fourgon funéraire et autocaravane) importés non conformes (partiellement ou totalement) à un type réceptionné, quel que soit le pays de provenance. Véhicules neufs (1) ou usagés âgés de moins de 30 ans**.

* Abréviations : VP, CTTE et VASP

** Notamment ceux pour lesquels un courrier de la FFVE au demandeur indique une datation de moins de 30 ans

(1) : La réglementation européenne en matière de réception individuelle des voitures particulières et des camionnettes neuves ou immatriculées depuis moins de 6 mois et produites en grande série dans ou pour des pays tiers (Etats-Unis, Japon, ...) a évolué en 2012 pour l'ensemble des Etats membres (cf. Règlement (UE) N° 183/2011 du 22 février 2011). Si votre véhicule rentre dans cette catégorie, veuillez vous reporter à la fiche RI 01.1.

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Titre de circulation du véhicule dans le pays de provenance
Ou
Document officiel prouvant l'origine de propriété du véhicule et certifiant que le titre de circulation du véhicule a été retiré par le pays d'origine,
Ou
Certificat international pour automobile en cours de validité délivré par les autorités du pays d'origine
- Pièce 3 Attestation établie par le constructeur ou son représentant établissant la conformité partielle ou la non conformité à la réglementation française ou européenne
- Pièce 4 Justificatifs de conformité du véhicule à la réglementation française ou européenne sur les points non attestés conformes par le constructeur ou son représentant (cf. pièce 3), constitués par les procès verbaux d'essais et leurs résultats délivrés par un organisme ou un laboratoire notifiés.

Si le demandeur n'est pas en mesure de fournir ces justificatifs et si le véhicule a été précédemment immatriculé dans un autre Etat membre, la DREAL/DRIEE/DEAL demandera aux autorités compétentes de cet Etat les résultats des essais manquants, ceci afin de faciliter les démarches du demandeur.

- Pièce 5 Bulletin de pesée du véhicule à vide en ordre de marche sans conducteur ni passagers, réservoirs pleins, accompagné, si le véhicule est une camionnette ou un véhicule automoteur spécialisé, d'un calcul de répartition des charges
- Pièce 6 Notice descriptive simplifiée du véhicule (cf. modèle annexe 2).
Ce document doit être accompagné par tout autre document technique pouvant justifier certaines caractéristiques de la notice.
- Pièce 7 Procès verbal de contrôle technique du véhicule accepté et valide, datant de moins de six mois, établi par un centre agréé par la préfecture

PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VÉHICULE

- Le coût de la réception est de 86,90 € (euros) à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DREAL ou DRIEE ou DEAL (1), ou par mandat cash à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

(1) : Choisir l'intitulé du service adapté à votre cas.

RECOMMANDATIONS

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DREAL/DRIEE/DEAL qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.*

➤ *Il sera procédé à une évaluation de la conformité du véhicule après examen du dossier et vérification du véhicule. La DREAL/DRIEE/DEAL pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.*

Dans le cas où la conformité de certains organes, fonctions ou systèmes du véhicule n'aura pu être établie selon les indications de la pièce 4 ci-dessus ou en l'absence de ceux-ci, la DREAL/DRIEE/DEAL exigera la production de justificatifs complémentaires. Ces justificatifs seront constitués par des essais et vérifications complémentaires réalisées par un laboratoire reconnu. En France, le seul laboratoire reconnu est l'UTAC, autodrome de Linas, 91311 Montlhéry.

➤ *La DREAL/DRIEE/DEAL examinera ensuite l'instruction d'une demande de dérogation particulière auprès du Ministère en charge des Transports. La dérogation peut faire l'objet d'un refus ou d'une acceptation selon la réglementation du Code de la Route, les justifications apportées et/ou les mises en conformité réalisées. Tous les cas de refus seront motivés par un courrier de la DREAL/DRIEE/DEAL.*

IMMATRICULATION DU VEHICULE

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet : <http://www.service-public.fr/formulaires/>

UNION EUROPEENNE & ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

- Les Etats membres de l'Union européenne (UE) sont les suivants:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- Les pays de l'Espace économique européen (EEE) sont les suivants :

les Etats membres de l'Union européenne ainsi que les pays ci après : Islande, Liechtenstein, Norvège.

Pour les véhicules importés non conformes de l'UE ou de l'EEE, la présente fiche tient compte des principes du droit communautaire introduits par la Communication interprétative 2007/C68/04 du 14 février 2007 de la Commission Européenne concernant les procédures d'immatriculation des véhicules originaires d'un autre Etat membre.

ANNEXE 1
DEMANDE DE RÉCEPTION À TITRE ISOLÉ

Motif de la réception :
(voir intitulé de la fiche de constitution du dossier)

Je soussigné : *(Nom et prénom)*
propriétaire du véhicule ci dessous désigné
N° de téléphone où l'on peut joindre le demandeur (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

Donne mandat à :
(coordonnées précises de la personne ou de la société mandatée le cas échéant)
N° de téléphone où l'on peut joindre le mandataire (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

Demande la réception à titre isolé de mon véhicule suivant :
Numéro d'immatriculation :
Marque :
Type :

N° d'identification :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(ce numéro, habituellement à 17 caractères, se trouve sur le certificat d'immatriculation et sur la plaque du constructeur. Il est aussi frappé sur le châssis ou la coque du véhicule).

Le véhicule a fait l'objet des modifications / transformations suivantes :
.....
.....
.....

A, le
(Signature du propriétaire)

5. SUSPENSION

Correction automatique d'assiette :
Suspension avant :
Suspension arrière :

6. DIRECTION

Type de direction :
Type assistance direction :

7. FREINAGE

Frein avant :
Frein arrière :
Frein de stationnement :
Dispositif anti-bloqueur des roues :
Dispositif anti patinage :

8. CARROSSERIE

Type de Carrosserie :
Nombre de places assises :
Nombre de portes latérales :
Nombre de portes arrière :
Nature des matériaux utilisés pour les vitrages (Pare-brise) :
Nature des matériaux utilisés pour les vitrages (Vitres latérales) :
Nature des matériaux utilisés pour les vitrages (Lunette arrière) :
Équipement des places assises en ceintures de sécurité (Places avant) :
Équipement des places assises en ceintures de sécurité (Places arrière) :

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feux de route :
Feux de croisement :
Feux de position Avant :
Feux de position Latéraux :
Feux de position arrière :
Indicateurs de changement de direction (Avant) :
Indicateurs de changement de direction (Arrière) :
Feux stop :
Éclairage de la plaque d'immatriculation :
Dispositifs réfléchissants :
Feux de détresse :
Feux de marche arrière :
Feux de brouillard (avant):
Feux de brouillard (arrière) :

10. DIVERS

Essuie-glace :
Lave-glace :
Rétroviseurs extérieurs :
Rétroviseurs intérieurs :
Avertisseurs sonores :
Dispositif antivol :
Emplacement de la plaque du constructeur :
Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :

Date :
Signature :
Nom, prénom, qualité du signataire :